



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Foam Control

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Foam Control
Code du produit	Aucun(e).
L'identifiant unique de formulation (UFI)	QTK0-M0VJ-600P-R55D

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage
---	----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	CHEMIA BRUGG AG Aarauerstrasse 51 CH-5200 Brugg Telefon: +41 (0) 56 460 62 60 (08-17 Uhr) E-Mail: info@chemia.ch Ansprechpartner: Tobias Schild Telefon: +41 (0) 56 460 62 06 E-Mail: tobias.schild@chemia.ch www.chemia.ch
--	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	12.12.2023
Version	23.12

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

Aucun(e).

Conseils de prudence

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

EUH208: Contient du Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Identificateur de produit

Non demandé.

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
2-Méthyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on	<0.0015%	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317, Acute Tox. 4 H332, Aquatic Acute 1 H400	No.-CAS: 2682-20-4
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	<0.0015%	Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 2 H310, Acute Tox. 3 H301, Skin Corr. 1C H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, EUH071 [Skin Corr. 1C H314: C ≥ 0,6 % ; Skin Irrit. 2 H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % ; Eye Dam. 1 H318: C ≥ 0,6 % ; Eye Irrit. 2 H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % ; Skin Sens. 1A H317: C ≥ 0,0015 %] , Facteur M Aigu=100 chronique=100	No.-CAS: 55965-84-9 No.-Index: 613-167-00-5

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, puis rincer abondamment. Consulter un médecin. En cas d'irritation de la peau: Consulter un médecin / aide médicale.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune information n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la formation de gaz et de vapeurs de combustion dangereux est possible. Gaz carbonique Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Equipeement spéciaux pour la protection des intervenants Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des agents extincteurs seuls ou en combinaison. Les tuyauteurs et le personnel de soutien doivent être équipés d'une protection respiratoire. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Pour les secouristes

Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. agglomérant universel, sable, kieselgur, vermiculite). Éviter que le produit arrive dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Porter un équipement de protection individuel. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter la génération de vapeurs/aérosols. Ne pas inhaler de gaz/fumée/vapeur/aérosol. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Classe de stockage 12.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-one (CAS 2682-20-4)

Switzerland - Occupational Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Switzerland - Occupational Sensitizer

Exposure Limits - Sensitizers

Switzerland - Occupational 0.4 mg/m3 STEL [KZGW] (inhalable dust)

Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

Switzerland - Occupational 0.2 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust, listed under 5-Chloro-2-methyl-3(2H)-isothiazolone, mixture with 2-methyl-3(2H)-isothiazolone)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS 55965-84-9)

Switzerland - Occupational Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Switzerland - Occupational Sensitizer (listed under 5-Chloro-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-one and 2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-one mixture in ratio 3:1)

Exposure Limits - Sensitizers

Switzerland - Occupational 0.4 mg/m3 STEL [KZGW] (inhalable dust)

Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

Switzerland - Occupational 0.2 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection individuelle

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en Nitrile. Épaisseur de couche minimale. >= 0.38 mm Temps de percée: >= 480 min. Gants en Butyl. Épaisseur de couche minimale. >= 0.50 mm Temps de percée: >= 480 min.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

<i>Protection de la peau et du corps</i>	Wear suitable protective clothing Porter des vêtements de protection appropriés.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Blanchâtre.
Odeur	Inodore.
Point de fusion/ point de congélation:	Pas de données disponibles.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Pas de données disponibles
Inflammabilité:	non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas de données disponibles
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	inexistent
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	7.6
Viscosité cinématique:	19.9 mm ² /s
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	n'est pas applicable
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.005g/cm ³
Densité de vapeur relative:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Ce matériau est non réactif dans des conditions ambiantes normales.
10.2. Stabilité chimique	Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4. Conditions à éviter	Fort chauffage
10.5. Matières incompatibles	Il n'existe actuellement aucun matériau incompatible connu.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales, aucun produit de décomposition dangereux n'est attendu. Voir rubrique 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. 2-Méthyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on (CAS 2682-20-4) Dermal LD50 Rabbit = 200 mg/kg (NLM_HSDB) Inhalation LC50 Rat = 0.11 mg/L 4 h(EU_CLH) Oral LD50 Rat 232 - 249 mg/kg (EU_CLH) Oral LD50 Rat = 120 mg/kg (EU_CLH) Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS 55965-84-9) Dermal LD50 Rabbit = 87.12 mg/kg (ECHA_API) Oral LD50 Rat = 53 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Non classé sur la base des informations disponibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé sur la base des informations disponibles.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Contient du Mélange de 2-méthylisothiazolin-3-one et de 5-chloro-2-méthylisothiazolin-3-one, 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-on. Peut produire une réaction allergique.
Cancérogénicité	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé comme mutagène sur les cellules germinales (mutagène).
Toxicité pour la reproduction	Non classé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé sur la base des informations disponibles.
Danger par aspiration	Non classé sur la base des informations disponibles.
Expérience chez l'homme	Contient du Mélange de 2-méthylisothiazolin-3-one et de 5-chloro-2-méthylisothiazolin-3-one, 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-on. Peut produire une réaction allergique.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contient du Mélange de 2-méthylisothiazolin-3-one et de 5-chloro-2-méthylisothiazolin-3-one, 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-on. Peut produire une réaction allergique.

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient aucun composant qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la commission en quantités de 0, Possède 1% ou plus de propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres données

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on (CAS 2682-20-4)

EU - Ecolabel (66/2010) -

Inherently biodegradable according to OECD guidelines.

Detergent Ingredient Database -

Aerobic Degradation

EU - Ecolabel (66/2010) -

The ingredient has not been tested.

Detergent Ingredient Database -

Anaerobic Degradation

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS 55965-84-9)

EU - Ecolabel (66/2010) -

Inherently biodegradable according to OECD guidelines.

Detergent Ingredient Database -

Aerobic Degradation

EU - Ecolabel (66/2010) -

The ingredient has not been tested.

Detergent Ingredient Database -

Anaerobic Degradation

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant à des concentrations de 0,1% ou plus qui soit classé comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient aucun composant qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la commission en quantités de 0, Possède 1% ou plus de propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Les résidus de produits sont conformes à la réglementation sur l'évitement et le Élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, VVEA, SR 814.600), l'ordonnance sur le mouvement des déchets (VeVA, RS 814.610) et l'ordonnance de l'UEVK sur les listes pour élimination avec les déchets (LVA, RS 814.610.1). produits chimiques dans conserver les contenants d'origine. Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
Emballages contaminés	Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Ingrédients selon le règlement (EG) 648/2004 :
tensioactifs non ioniques
<5%
Mélange de 2-méthylisothiazolin-3-one et de 5-chloro-2-méthylisothiazolin-3-one, 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-on
2-méthyl-2,3-dihydroisothiazole-3-on
CPID (CH): 907390-39
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.
Classe de stockage 12.
VOC (CH) = 0%

2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on (CAS 2682-20-4)

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors

Present

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity

95 w/w% Sunset Date: 09/30/2026

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type

950 g/kg Sunset Date: 12/31/2028

950 g/kg Sunset Date: 03/31/2029

Product Type: 13

Product Type: 11

Product Type: 12

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Maximum Authorised Concentration

0.0015 % MAC (including of a mixture in the ratio 3:1 of 5-Chloro-2-methylisothiazol-3[2H]-one and 2-Methylisothiazol-3[2H]-one the use of the mixture of Methylchloroisothiazolinone (and) Methylisothiazolinone is incompatible with the use of Methylisothiazolinone alone in the same product)
341 Product type 6 (220-239-6)

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances

EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC

Product type: 7

Product type: 9

Product type: 10

Product type: 22

EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances

13 - Working or cutting fluid preservatives (Commission Implementing Regulation 2015/1726/EU)

12 - Slimicides (Commission Implementing Regulation 2017/2004/EU)

11 - Preservatives for liquid-cooling and processing systems (Commission Implementing Regulation 2017/1278/EU)

Use restricted. See item 75.

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

Present

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS 55965-84-9)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity

579 g/kg Sunset Date: 06/30/2027 (dry weight)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type

Product Type: 2

Product Type: 4

Product Type: 6

Product Type: 11

Product Type: 12

Product Type: 13

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Maximum Authorised Concentration	0.0015 % MAC (in the ratio 3:1 of 5-Chloro-2-methylisothiazol-3[2H]-one and 2-Methylisothiazol-3[2H]-one the use of the mixture of Methylchloroisothiazolinone (and) Methylisothiazolinone is incompatible with the use of Methylisothiazolinone alone in the same product) Product type: 7 (mixture) Product type: 9 (mixture) Product type: 10 (mixture)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2016/131/EU, listed under product family CMIT-MIT Aqueous 1.5-15) 4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2016/131/EU, listed under product family CMIT-MIT Aqueous 1.5-15) 6 - Preservatives for products during storage (Commission Implementing Regulation 2023/402/EU, listed under product family CMIT-MIT Aqueous 1.5-15 CMIT/MIT solvent based) 11 - Preservatives for liquid-cooling and processing systems (Commission Implementing Regulation 2016/131/EU, listed under product family CMIT-MIT Aqueous 1.5-15) 12 - Slimicides (Commission Implementing Regulation 2016/131/EU, listed under product family CMIT-MIT Aqueous 1.5-15) 13 - Working or cutting fluid preservatives (Commission Implementing Regulation 2016/131/EU, listed under product family CMIT-MIT Aqueous 1.5-15)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75. (B)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Première version.
-----------------	-------------------

Signification des abréviations et acronymes utilisés

ACGIH: American Conference of Industrial Hygienists
CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
DNEL: Dose dérivée sans effet .
CED: Code du catalogue européen de déchet
LOAEC: Lowest Observed Adverse Effect Concentration
MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.
NOAEC No Observed Adverse Effect Concentration
NOAEL: Dose sans effet toxique observé .
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
OEL: Limites d'exposition professionnelle
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
PEC: Concentration de l'exposition prévue .
PEL: limite d'exposition autorisée
PNEC: La concentration prévisible sans effet .
STEL: limite d'exposition à court terme
TLV: Threshold limit value (Valeurs limites seuil)
TWA: pondérée dans le temps
OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
WEL: limite d'exposition professionnelle (VLE)

Procédure de classification

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
H301: Toxique en cas d'ingestion.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H310: Mortel par contact cutané.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H330: Mortel par inhalation.
H332: Nocif par inhalation.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mode d'emploi

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.